

Études et Résultats



N° 822 • décembre 2012

Les dépenses sociales des collectivités locales

En 2010, près de 34 milliards d'euros ont été consacrés par les départements à l'aide sociale, contre 5,3 milliards d'euros par les communes de plus dix mille habitants et à peine 100 millions par les régions. Les dépenses sociales des départements représentent ainsi plus des quatre cinquièmes des dépenses sociales des collectivités locales (hors communes de moins de dix mille habitants).

Les grands domaines d'intervention des départements sont la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, l'aide aux personnes âgées, l'aide à l'enfance, et les aides aux personnes handicapées. En 2010, les dépenses nettes d'action sociale par habitant pour ces quatre grands domaines d'intervention se répartissent de façon hétérogène sur le territoire selon un gradient spatial allant du simple au double (de 280 à 608 euros).

Ces disparités sont davantage prononcées dans les secteurs des personnes âgées et de l'insertion que dans ceux des personnes handicapées ou de l'aide sociale à l'enfance. Le contexte socio-démographique explique en grande partie les écarts départementaux. C'est particulièrement le cas pour les secteurs des personnes âgées et de l'insertion où peu de marges de manœuvre existent au niveau local. Moins pour les personnes handicapées ou pour l'aide sociale à l'enfance où davantage de degrés de liberté semblent exister sur les conditions d'attribution.

Cette étude est extraite de l'ouvrage « La protection sociale en France et en Europe en 2010 », disponible sur l'espace Internet de la DREES : www.drees.sante.gouv.fr

Denis Maguain et Elise Clément

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

A la suite des lois de décentralisation du début des années 1980 et 2000, l'échelon départemental est progressivement devenu le chef de file en matière de financement des politiques sociales, rôle entériné par la loi relative aux libertés et responsabilités locales (loi LRL) de 2004.

Le département : principal niveau d'action sociale des collectivités locales

En 2010, les départements ont engagé une dépense brute¹ d'action sociale de 33,7 milliards d'euros pour la France entière (dont 1,7 milliard d'euros pour les DOM), représentant 63 % de leur budget de fonctionnement et 86 % des dépenses sociales des collectivités locales, hors communes de moins de dix mille habitants (tableau). Les dépenses sociales des communes (de plus de dix mille habitants) s'élèvent à 5,3 milliards d'euros, soit 14 % des dépenses sociales des collectivités, à travers notamment les crèches et les centres communaux d'action sociale (CCAS). Les régions ont, quant à elles, un rôle négligeable dans le domaine social.

Quatre domaines d'intervention sociale

L'enquête annuelle de la DREES auprès de l'ensemble des conseils généraux permet de retracer finement les dépenses sociales et leur disparité par domaine d'intervention. En 2010, les départements consacrent 28,1 milliards d'euros de dépenses brutes en faveur de leurs quatre principaux domaines d'intervention (hors DOM, hors services communs et autres interventions sociales² et hors frais de personnel), soit une progression annuelle de 4,4 % en volume. En tenant compte des recouvrements et récupérations, la dépense nette s'établit à 26 milliards d'euros.

Les transferts de compétence au cours des trente dernières années et le développement des aides en

faveur des populations fragiles, avec notamment la création en 2002 de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en substitution de la prestation spécifique dépendance (PSD) et le transfert du financement du RMI en 2004, ont sensiblement modifié le poids des catégories de dépenses dans le budget des départements. La lutte contre l'exclusion et la pauvreté (RMI-RSA, insertion, allocation parent isolé) est aujourd'hui le premier poste de dépenses nettes avec un montant de 7,4 milliards d'euros en 2010, en hausse de 9,4 % en volume sur un an principalement en raison de la crise économique, et un nombre de bénéficiaires de 1,4 million (+18 % par rapport à 2009). Viennent ensuite les dépenses consacrées aux personnes âgées et à la dépendance pour 6,6 milliards d'euros (+2,3 % sur un an) et 1,3 million de bénéficiaires (+2,8 %). Troisième poste, les dépenses d'aide sociale à l'enfance (ASE) sont de 6,5 milliards d'euros (2,4 % en volume sur un an) avec 290 000 bénéficiaires (+1 %). Enfin, le quatrième poste majeur est représenté par les dépenses en faveur des personnes handicapées, pour 5,5 milliards d'euros (+5,1 % sur un an) et 320 000 bénéficiaires dont plus de la moitié bénéficie d'une aide à domicile et 45 % d'un accueil familial ou en établissement³.

Des disparités de dépenses plus ou moins marquées entre les départements selon le domaine d'intervention

Les dépenses sociales sont réparties de façon hétérogène sur le territoire métropolitain, en fonction des caractéristiques locales (démographie, contexte socio-économique). En 2010, les montants de dépenses nettes d'action sociale par habitant varient dans une fourchette allant du simple au double (entre 280 et 608 euros). Les départements où la dépense par habitant est la plus élevée se situent principalement dans le Nord, au cœur de l'agglomération parisienne (Paris et Seine-Saint-Denis), à l'ouest de

l'arc méditerranéen, en Midi-Pyrénées et sur les contreforts du Massif central. À l'opposé, quatre départements (l'Ain, la Haute-Savoie, les Yvelines et la Vendée) affichent le plus faible niveau de dépenses.

Par domaine d'intervention, les disparités entre départements sont davantage prononcées dans les secteurs des personnes âgées et de l'insertion que dans ceux des personnes handicapées ou de l'aide sociale à l'enfance (graphique). Cela s'explique par des écarts de dépenses plus fortement liés aux facteurs locaux (âge, richesse) en ce qui concerne les aides aux personnes âgées et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion avec de très faibles marges de manœuvre des départements pour ces catégories de dépenses dont les conditions d'attribution et les barèmes demeurent fixés au niveau national. À l'inverse, les disparités géographiques plus marquées subsistent dans les domaines du handicap et de l'aide à l'enfance une fois ces dépenses corrigées des effets du contexte socio-économique local. Pour ces dépenses, les marges de manœuvre des départements semblent plus importantes⁴. ■

1. Les dépenses brutes ne tiennent pas compte des régularisations et reprises sur successions.

2. Dans les autres interventions sociales figurent notamment les dépenses de prévention médico-sociale dont le montant s'élève à 1 milliard d'euros environ.

3. Clément É., Les dépenses d'aide sociale départementale en 2010, 2012, *Document de travail, Série statistiques*, DREES, n°169, juin.

4. Clément É., Mansuy M., 2011, « Les dépenses sociales des départements : évolution et disparités spatiales », in *Les comptes de la protection sociale 2009*, DREES, mai.

■ TABLEAU

Montant des dépenses brutes d'action sociale par type de collectivités, en 2010

hors communes de moins de dix mille habitants et groupements de communes à fiscalité propre

	Dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale, et médico-sociale, en milliards d'euros (1)	Dépense globale de fonctionnement, en milliards d'euros (2)	Part des dépenses d'action sociale et médico-sociale dans le budget de fonctionnement des collectivités, en % (1)/(2)	Part des collectivités dans le financement de l'action sociale, et médico-sociale, en %
Communes de dix mille habitants ou plus	5,3	36,2	14,7	13,6
Départements	33,7	53,5	63,0	86,1
Régions	0,1	16,6	0,9	0,4
Total		-	-	100,0

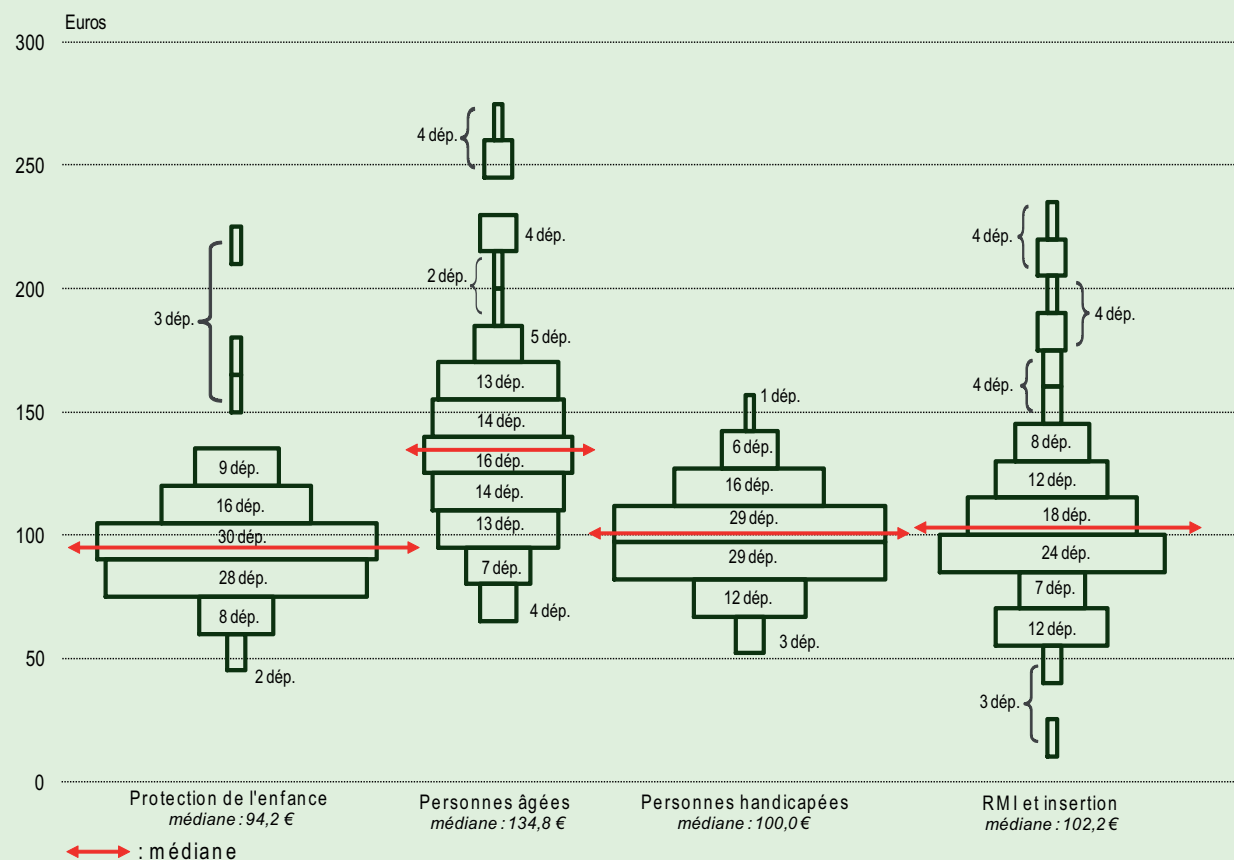
Note • La part des départements (86,1%) est une borne haute car les dépenses sociales des communes de moins de dix mille habitants ne sont pas retracées dans les comptes en nomenclature fonctionnelle. Leur estimation, à partir de la structure des communes de dix mille habitants ou plus, s'établirait à 4,8 milliards d'euros (sur la base d'une dépense globale de fonctionnement de 30,1 milliards d'euros en 2010 pour les communes de moins de dix mille habitants). Par ailleurs, pour compléter le champ des collectivités locales au niveau communal, les dépenses sociales de fonctionnement des groupements de communes à fiscalité propre s'élèvent à 0,4 milliard en 2010. Au total, la part des départements tomberait ainsi à 76,7%.

Champ • France entière. Paris est comptabilisé uniquement dans les départements.

Sources • DESL-DGCL : Comptes administratifs 2010.

■ GRAPHIQUE

Répartition des départements selon le montant des dépenses sociales par habitant en 2010, par domaine d'intervention, tranches de 15 euros



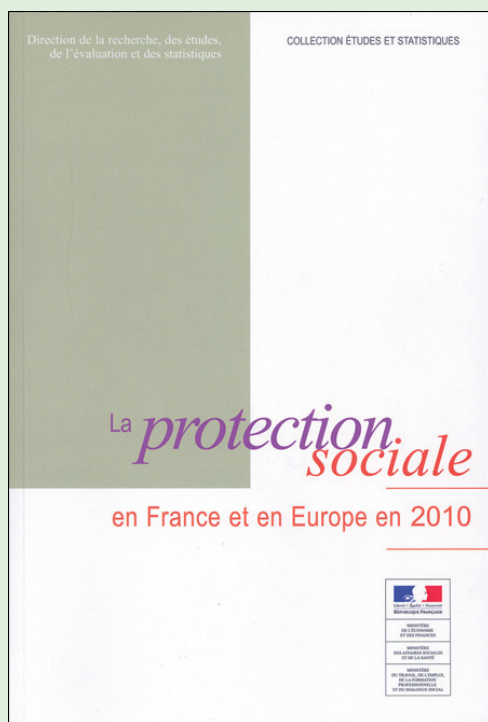
Note • La surface des rectangles qui composent les toupies est proportionnelle au nombre de départements qui se situent dans chacune des tranches.

Lecture • 30 départements ont une dépense par habitant liée à la protection de l'enfance comprise entre 90 € et 105€. C'est dans cette tranche que se situe la médiane (94,2 €).

Champ • France métropolitaine.

Sources • DREES, enquête Aide sociale départementale, données 2010.

La protection sociale en France et en Europe en 2010



Sommaire

Vue d'ensemble

Dossiers et éclairages

- Les attentes des Français en matière de protection sociale, étudiées avec le Baromètre de la DREES
- Une comparaison sur une longue période de la dynamique des assiettes de prélèvement finançant la protection sociale
- Les dépenses sociales des départements

Fiches thématiques

- La protection sociale en France et en Europe : contexte général
- Les ressources de la protection sociale en France et en Europe
- Les acteurs de la protection sociale en France
- Couverture des risques par la protection sociale en France
- Couverture des risques par la protection sociale en Europe

Fiches pays

- Allemagne
- Suède

Annexes

Ce rapport est téléchargeable sur l'espace Internet de la DREES :

<http://www.drees.sante.gouv.fr//article11025.html>

